

---

**CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE**

---

**ANNÉE 1950**

---

**Service des Commissions.**

---

**BULLETIN DES COMMISSIONS**

---

**AFFAIRES ÉCONOMIQUES, DOUANES  
ET CONVENTIONS COMMERCIALES**

**Mercredi 10 mai 1950.** — *Présidence de M. Laffargue, président.*  
— La commission a procédé à l'audition de M. de Lesquen, contrôleur d'Etat auprès du bureau de Recherches de Pétrole, et de M. Paul Moch, délégué général de cet organisme.

Le contrôleur d'Etat a, tout d'abord, retracé les principales étapes de la recherche de pétrole en France et dans l'Union Française. Il a ensuite évoqué l'activité des sociétés spécialisées dans la recherche.

Les résultats des derniers forages entrepris dans les Basses-Pyrénées et en Basse-Alsace ont été longuement commentés.

M. Paul Moch, pour répondre à une préoccupation exprimée par le Président, a souligné qu'il était prématuré d'escompter,

d'ores et déjà, une production française tenant une large place dans nos approvisionnements en ressources énergétiques.

Le délégué général a décrit les principaux traits du plan quinquennal du bureau de Recherches de Pétrole.

Sur l'invitation du Président, le problème de la coordination fuel-charbon a été examiné, compte tenu, notamment, des perspectives d'avenir qui comportent l'accroissement très sensible des ressources pétrolières en provenance du Moyen-Orient.

En conclusion, le Président, commentant les résultats satisfaisants obtenus, a souligné devant la commission la nécessité d'accorder à la recherche de pétrole les moyens, d'ailleurs raisonnables, dont cette industrie a besoin.

## AFFAIRES ÉTRANGÈRES

**Mercredi 10 mai 1950.** — *Présidence de M. Marcel Plaisant, président.* — M. Marcel Plaisant a fait connaître à ses collègues les questions principales qui furent évoquées à Paris ces jours derniers lors de la rencontre du Secrétaire d'Etat M. Dean Acheson et de l'Ambassadeur latéral M. Jessup avec M. Robert Schuman.

L'aide éventuelle procurée par les Etats-Unis à la défense de l'Indochine dépasse les intérêts de l'Union Française pour être portée sur le plan international. La gravité des menaces qui pèsent sur l'est asiatique engage toutes les nations résolues à sauvegarder la civilisation occidentale. Cette question est inscrite en premier rang à l'ordre du jour de la Conférence des Trois qui doit se tenir à Londres et au cours de laquelle il convient que des décisions définitives soient adoptées pour parer aux besoins les plus urgents. Le Président a rendu compte à la commission du débat ouvert au comité économique pour l'Allemagne relatif au plafond de la production de l'acier de ce pays. La limite extrême envisagée de 12 millions de tonnes se heurte à l'opposition britannique et française. Le Président a, ensuite, donné connaissance du dernier état des discussions et des notes échangées au sujet du régime autonome de la Sarre où la France est décidée à faire prévaloir le libre sentiment déjà exprimé par les populations de la Sarre dans le scrutin législatif de 1947.

M. Marcel Plaisant a donné lecture à la commission du texte intégral de la proposition du Gouvernement français apparue le 9 mai,

tendant à placer l'ensemble de la production franco-allemande de charbon et d'acier, sous une autorité commune, dans une organisation ouverte à la participation des autres pays d'Europe. A la suite d'une discussion à laquelle ont pris part : MM. Brizard, Pinton, Ernest Pezet, Carcassonne et Léonetti, la commission a invité M. Pinton à présenter un rapport d'information sur les répercussions de la nouvelle proposition et son incidence sur l'exercice de la mission dévolue à l'autorité internationale de la Ruhr et les obligations de toute nature imposées à l'Allemagne.

La commission a procédé à un échange de vues sur la proposition de loi (n° 177, année 1950) tendant à réglementer l'emploi de certains produits d'origine végétale dans les boissons non alcooliques. La mission confiée à M<sup>me</sup> Thome-Patenôtre lui a été confirmée et elle déposera son rapport à la prochaine réunion.

Le Président a demandé que soit renvoyé pour avis à la commission, le projet de loi (n° 278, année 1950) tendant à la ratification de la convention internationale réprimant le génocide, signée à Paris le 11 décembre 1948. M. Lassagne a été désigné comme rapporteur pour avis du projet.

Enfin, sur l'avis de M. Carcassonne, la commission a décidé de demander à M. Robert Schuman, lors d'une prochaine audition devant la commission, des précisions sur la portée des accords du 7 mars 1950 relatifs à l'union douanière franco-italienne.

## AGRICULTURE

**Mercredi 10 mai 1950.** — *Présidence de M. Dulin, président.* — La commission a renvoyé à une sous-commission l'examen de la proposition de résolution (n° 210, année 1950) de M. Méric, tendant à inviter le Gouvernement à simplifier la procédure administrative relative aux dossiers d'électrification rurale et d'adduction d'eau.

M. Saint-Cyr a été désigné comme rapporteur provisoire de la proposition de résolution (n° 203, année 1950) de M. Bernard Lafay tendant à inviter le Gouvernement à accélérer la réalisation de l'équipement laitier par l'attribution de prêts à caractéristiques spéciales sur les crédits du Fonds de Modernisation et d'équipement.

Enfin, la commission a procédé, en présence de M. de Montalembert, rapporteur spécial du Budget de l'Agriculture à la com-

mission des Finances, à une étude de l'aspect agricole du projet de loi (n° 262, année 1950) relatif au développement des dépenses d'investissement pour l'exercice 1950 et notamment des articles ayant trait au mode de règlement des subventions pour les travaux d'équipement rural, au montant des crédits destinés à l'équipement agricole ainsi qu'aux prêts sociaux.

La commission a décidé de poursuivre cette étude au cours de sa prochaine réunion.

## DÉFENSE NATIONALE

**Mercredi 10 mai 1950.** — *Présidence de M. Rotinat, président.*

— M. Rogier a été nommé rapporteur du projet de loi (n° 236, année 1950) relatif au déclassement de fortifications à Bordj-Bou-Arreidj.

M. Aubé a été nommé rapporteur du projet de loi (n° 263, année 1950) fixant les contingents de décorations pour les personnels militaires des services de la France d'outre-mer et des services pénitentiaires coloniaux.

La commission a décidé de proposer l'adoption de ces deux textes et d'en demander l'inscription sans débat à l'ordre du jour.

M. Aubé a été nommé rapporteur de la proposition de loi (n° 245, année 1950) relative à l'expropriation et à l'occupation temporaire des propriétés nécessaires aux travaux militaires.

M. Voyant a rendu compte rapidement des manœuvres navales franco-britanniques en Méditerranée ; il a souligné l'importance qu'ont pris, au cours de ces manœuvres, les exercices de détection des sous-marins et de défense contre ces bâtiments.

MM. Gaspard et Michel Madelin ont été désignés pour étudier les questions relatives à la protection nationale.

La commission a renouvelé leur mandat à ceux de ses membres chargés de l'étude plus particulière des sections du budget militaire, soit :

- pour la section Air : le général Corniglion-Molinier ;
- pour la section Marine : M. de Gouyon ;
- pour la section Guerre : M. Alric ;
- pour la section Commune : M. Rogier.
- pour la section France d'outre-mer : M. Voyant.

Sur la proposition de M. Chochoy, la commission a décidé de déposer une proposition de résolution relative à l'admission dans la gendarmerie de jeunes gens appartenant aux classes qui n'ont pas été appelées sous les drapeaux.

## ÉDUCATION NATIONALE, BEAUX ARTS, SPORTS, JEUNESSE ET LOISIRS.

**Mercredi 10 mai 1950.** — *Présidence de M. Pierre Pujol, vice-président.* — La commission a adopté le rapport de M. Héline favorable à la proposition de résolution (n° 240, année 1950) de M. Bordeneuve, tendant à inviter le Gouvernement à prendre les mesures nécessaires pour remédier à la situation actuelle des professeurs agrégés de l'ancien cadre normal, tant sur le plan des indices hiérarchiques que sur le plan de l'ancienneté.

La commission a ensuite achevé l'examen du rapport de M. Laforgue sur la proposition de résolution (n° 831, année 1949) de M. Durand-Réville, tendant à inviter le Gouvernement à modifier les programmes d'histoire et de géographie dans l'enseignement du premier et du second degrés.

Le rapporteur a invité la commission à retenir l'objet des préoccupations de M. Durand-Réville, mais en laissant au Ministre et au Conseil supérieur de l'Éducation nationale le soin et la responsabilité de traduire en actes le vœu formulé.

La commission a suivi les conclusions de son rapporteur et a adopté la proposition de résolution ainsi modifiée :

« Le Conseil de la République invite le Gouvernement à prendre toutes mesures nécessaires pour que les Français soient instruits des hommes, des faits et des choses des territoires lointains de l'Union française, ainsi que des étapes par lesquelles, au cours des siècles, la France y a fait rayonner sa civilisation, et notamment à accorder à l'enseignement tous les moyens matériels conformes aux techniques modernes. »

## FAMILLE, POPULATION ET SANTÉ PUBLIQUE.

**Mercredi 10 mai 1950.** — *Présidence de M. Bernard Lafay, président.* — La commission a adopté, après un bref échange de vues et sans en modifier la teneur, la proposition de loi (n° 286, année 1950) adoptée par l'Assemblée Nationale après déclaration d'urgence, tendant à accorder des facilités de transport par chemin de fer aux bénéficiaires d'une rente, pension, retraite, allocation ou d'un secours viager versé au titre d'un régime de sécurité sociale. M. Voure'h a été désigné comme rapporteur de cette proposition.

M. Molle, précédemment nommé rapporteur du projet de loi (n° 171, année 1950), adopté par l'Assemblée Nationale, relatif aux établissements privés recevant des mineurs atteints de déficiences physiques ou psychiques, de troubles de caractère ou de comportement, délinquants ou en danger, a donné à ses collègues un certain nombre d'informations préliminaires à son rapport et a notamment rendu compte de la visite qu'il a faite, avec le Président, à M. Rain, directeur général de la population au Ministère de la Santé publique.

La commission a, enfin, approuvé, à l'unanimité, le rapport de M<sup>me</sup> Cardot sur le projet de loi (n° 237, année 1950) adopté par l'Assemblée Nationale, portant modification de l'article premier de l'acte dit loi du 2 septembre 1941 sur la protection de la naissance et constatation de la nullité de l'acte dit loi du 18 décembre 1941. M<sup>me</sup> Cardot avait proposé à ses collègues de se rallier au texte voté par l'Assemblée Nationale.

## FINANCES

**Mercredi 10 mai 1950.** — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — Au cours d'une première séance, tenue dans la matinée la commission a commencé l'examen du projet de loi (n° 262, année 1950) relatif au développement des dépenses d'investissement pour l'exercice 1950 dont elle a confié le rapport à M. Pellenc. Ce dernier lui a présenté un exposé général sur l'état d'avancement des réalisations entreprises dans le cadre du Plan Monnet

avec le souci de rechercher si, en 1952, seront atteints les objectifs initialement fixés, savoir : « donner à l'économie française, par une rénovation de son appareil et de ses méthodes de production, les moyens d'obtenir à la fois l'élévation du niveau de vie, le plein emploi de la main-d'œuvre et l'indépendance financière de la Nation ».

*Présidence de M. Maroger, vice-président.* — Au cours d'une seconde séance, tenue dans l'après-midi, la commission a entendu M. Louvel, Ministre de l'Industrie et du Commerce qui a indiqué pour E. D. F. et Charbonnages de France la progression des investissements et les résultats obtenus dans ces entreprises. Il a fourni ensuite des précisions sur les conditions dans lesquelles l'activité de ces entreprises serait appelée à s'exercer après 1952 et notamment sur la nécessité où elles se trouveraient d'auto-financer leurs investissements à cette époque, ce qui entraînerait, notamment pour « Electricité de France », une certaine adaptation.

Le Ministre a ensuite analysé les crédits destinés aux activités industrielles et commerciales privées. Il a traité à ce propos du problème de la production d'acier en Europe occidentale.

Il a, enfin, répondu aux questions que lui ont posées les commissaires, notamment MM. Alric, Jean Berthoin, Boudet, Courrière, Litaize, Maroger, Marrane et Pellenc.

M. Lieutaud a été désigné comme rapporteur du projet de loi (n° 207, année 1950) tendant à approuver la cession gratuite au département de Meurthe-et-Moselle, en vue de l'aménagement du Palais de Justice de Nancy, du bâtiment de la Cour d'appel de cette ville (ancien hôtel de Craon).

M. Sclafer a été désigné comme rapporteur de la proposition de loi (n° 285, année 1950) tendant à modifier divers articles de la loi du 20 juillet 1895 relatifs aux placements des fonds des caisses d'épargne.

**Jeudi 11 mai 1950.** — *Présidence de M. Alex Roubert, président.*  
— La commission a tenu une séance commune avec la commission des moyens de communication, des transports et du Tourisme au cours de laquelle elle a entendu M. Chastellain, Ministre des Travaux publics, des Transports et du Tourisme sur le projet de loi relatif au développement des dépenses d'investissement pour l'exercice

1950 (prêts et garanties).

(Voy. : *infra* à la rubrique : « Moyens de communication, Transports et Tourisme »).

**Vendredi 12 mai 1950.** — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — Au cours d'une première séance, tenue dans la matinée, la commission a entendu M. Robert Buron, Secrétaire d'Etat aux Finances (Affaires économiques) sur le problème général des investissements. Le Secrétaire d'Etat a montré que si l'objectif primordial du Plan demeurait inchangé — à savoir l'indépendance économique par l'équilibre de la balance des comptes — il n'en restait pas moins que les moyens prévus pour y atteindre devaient subir des aménagements lorsque l'économie française et l'économie mondiale subissaient des renversements de tendance durables comme le cas s'est produit au cours de l'année 1949. C'est la raison pour laquelle des moyens divers et en apparence contradictoires peuvent être mis en œuvre à peu de temps d'intervalle.

Sur une question de M. Maroger, le Secrétaire d'Etat s'est efforcé de préciser ce qu'il fallait entendre par « travaux neufs » et quel mode de financement il convenait de leur appliquer. Il a indiqué que la structure du financement pour l'avenir était extrêmement incertaine et que la répartition entre les différents moyens : aide extérieure, prélèvement fiscal, autofinancement, marché financier, était impossible à déterminer à l'avance.

M. Robert Buron a enfin insisté longuement sur l'idée d'une « relance » de l'économie à partir du palier auquel elle se maintient depuis plus d'un an. Il a montré qu'un des moyens les plus efficaces — et celui dont le Gouvernement attend beaucoup à l'heure actuelle parce qu'il correspond à de profondes aspirations dans les couches les plus diverses de la Nation — était le lancement d'une politique de grande envergure et de longue durée en matière de construction.

*Présidence de M. Maroger, vice-président.* — Au cours d'une seconde séance, tenue dans l'après-midi, la commission a entendu M. Hirsch, commissaire général adjoint au plan. Ce dernier a tout d'abord examiné le problème des investissements en fonction de la conjoncture économique, tant en ce qui concerne leur volume que leur nature. Il a montré, notamment, que les objectifs prévus justifiaient la poursuite des opérations engagées dans les

secteurs économiques de base et que les opérations nouvelles portant notamment sur l'électricité, l'agriculture et le tourisme ne paraissaient pas exagérées eu égard aux besoins qui se manifestent dans ces secteurs.

Il a analysé les moyens et les conditions de financement des investissements des industries autres que les industries de base en soulignant que les avances du Fonds de modernisation et d'équipement n'avaient pour celles-ci qu'un caractère d'appoint.

Il a précisé les modalités selon lesquelles s'exercera le contrôle par le Commissariat au Plan de l'utilisation des fonds avancés aux entreprises. Puis il a indiqué les raisons pour lesquelles les objectifs de la production charbonnière avaient été réduits.

Il a enfin essayé de dégager le sens de la proposition, faite par la France à la Conférence de Londres, de la mise en commun des productions charbonnière et sidérurgique de la France et de la Ruhr et a montré quelles incidences générales sur l'économie française pouvaient en résulter.

Il a enfin répondu aux questions que lui ont posées les commissaires et notamment MM. Jean Berthoin, Clavier, Maroger, Marrane, Pellenc et Saller.

La commission a ensuite entendu le directeur du cabinet du Secrétaire d'Etat à l'agriculture qui lui a fourni le détail de la répartition des sommes destinées aux investissements agricoles. Un large débat, auquel ont pris part notamment MM. Jean Berthoin, Maroger et de Montalembert, s'en est suivi au cours duquel la commission s'est appliquée à préciser de nombreux points et notamment le mécanisme du financement des travaux d'équipement rural.

## FRANCE D'OUTRE-MER

**Mercredi 10 mai 1950.** — *Présidence de M. Henri Lafleur, président.* — La commission a d'abord adopté les rapports de M. Grassard sur le projet de loi (n° 134, année 1950) relatif à la réglementation des substances explosives dans les territoires du Togo et du Cameroun et de M. Cozzano sur sa proposition de résolution (n° 254, année 1950) concernant le détachement des fonctionnaires inaptes à servir Outre-Mer.

Puis elle a entendu une communication de M. Marc Rucart relative à une intervention auprès de l'O. N. U. au sujet de certains cas de travail forcé illégal dans nos territoires africains qui,

s'ils étaient confirmés, justifieraient une intervention auprès du Gouvernement.

La commission a enfin procédé à la désignation de plusieurs rapporteurs :

— M. Charles Cros, de la proposition de résolution (n° 255, année 1950), de M. Cozzano, tendant à inviter le Gouvernement à rendre obligatoire l'adhésion de toutes les firmes commerciales ayant leur siège ou des comptoirs Outre-Mer à la « Caisse métropolitaine de retraites par répartition des travailleurs métropolitains expatriés » ;

— M. Coupigny du projet de loi (n° 275, année 1950), portant application de l'acte dit « loi n° 1073 du 31 décembre 1942 », relatif à la prophylaxie et à la lutte contre les maladies vénériennes aux Etablissements français de l'Océanie ;

— M. Marc Rucart, du projet de loi (n° 276, année 1950), tendant à rendre applicables au Togo et dans les Territoires d'Outre-Mer autres que l'Indochine, l'Afrique occidentale française et Madagascar les dispositions de l'ordonnance du 27 octobre 1945, réprimant les évasions des détenus transférés dans les établissements sanitaires ou hospitaliers.

#### INTÉRIEUR (ADMINISTRATION GÉNÉRALE, DÉPARTEMENTALE ET COMMUNALE, ALGÉRIE)

**Jeudi 11 mai 1950.** — *Présidence de M. André Cornu, président.* — La commission a nommé :

— M. Sisbane Chérif rapporteur de la proposition de résolution (n° 260, année 1950) tendant à inviter le Gouvernement à venir en aide aux populations des départements des Hautes-Alpes, Basses-Alpes, Drôme et Vaucluse, victimes des calamités publiques par suite du gel qui s'est produit dans la nuit du 27 au 28 avril 1950 ;

— M. Valle, rapporteur du projet de loi (n° 277, année 1950) tendant à augmenter le principal fictif de la contribution mobilière du département des Alpes-Maritimes.

JUSTICE ET LÉGISLATION CIVILE,  
CRIMINELLE ET COMMERCIALE

**Mercredi 10 mai 1950.** — *Présidence de M. Georges Pernot, président.* — La commission a entendu les rapports de M. Charlet sur les projets de loi :

— (n° 247, année 1950) tendant à instituer un article 320 *bis* et modifiant l'article 434 du code pénal ;

— (n° 248, année 1950) modifiant l'article 248 du code pénal.

Les conclusions du rapporteur, favorables à l'adoption pure et simple de ces deux textes, ont été approuvées à l'unanimité.

Sur le rapport de M. Estève, la commission a ensuite abordé l'examen de la proposition de résolution de M. Radius (n° 100, année 1950) tendant à inviter le Gouvernement à hâter au moyen de la procédure d'urgence, la discussion par le Parlement du projet de loi déposé en novembre 1948, instituant une procédure de révision exceptionnelle à l'égard des personnes exécutées sans jugement sous la fausse accusation de collaboration avec l'ennemi.

Le rapporteur, dans ses conclusions, a proposé à ses collègues d'émettre un avis favorable sur le dispositif présenté par M. Radius.

Un long débat s'est alors instauré, auquel ont notamment participé MM. Carcassonne, Delalande, Delthil, Geoffroy, Jozeau-Marigné, Tailhades, le rapporteur et le Président.

Ces différents orateurs ont insisté sur les multiples difficultés que ne manquerait pas de créer le vote du projet de loi dont il s'agit.

Sur le plan du droit pur, tout d'abord, la commission a estimé qu'il ne pouvait être question de parler de révision alors que, par hypothèse, les victimes ont été exécutées sans jugement.

Sur le terrain des faits, en second lieu, il a été observé qu'au cas où il est établi que l'exécution sans jugement constitue le crime de meurtre ou d'assassinat, les dispositions du code pénal peuvent s'appliquer.

Par ailleurs, quelques orateurs ont fait remarquer que les mesures envisagées risqueraient de se retourner contre leurs bénéficiaires éventuels. En effet, dans bien des cas, les demandes en

« révision » seront rejetées par suite de l'impossibilité de rapporter la preuve de l'innocence du disparu. Les décisions de rejet risqueraient, alors, d'être interprétées comme une reconnaissance de l'exactitude des faits reprochés au moment de l'exécution.

Pour toutes ces raisons, la commission, tout en rendant hommage à l'idée qui a inspiré l'auteur de la proposition, a estimé qu'elle ne pouvait pas se rallier au texte qui lui était soumis.

Elle a, en conséquence, décidé de procéder à un nouvel examen de la question, examen qui portera sur le point de savoir si le problème soulevé ne pourrait pas trouver une solution sur le plan administratif.

La commission a, enfin, désigné :

—M. Carcassonne comme rapporteur pour avis du projet de loi (n° 253, année 1950) relatif aux comptes spéciaux du Trésor pour l'année 1950, dont la commission des finances est saisie au fond ;

M. Tailhades comme rapporteur de la proposition de résolution (n° 164, année 1950) de M. Biatarana, tendant à inviter le Gouvernement à déposer un projet de loi complétant la loi du 2 juillet 1850 dite « loi Grammont » ;

M. Biatarana comme rapporteur de sa proposition de résolution (n° 257, année 1950) tendant à rétablir la collégialité dans le ressort de toutes les cours d'appel et à déposer d'urgence un projet de loi portant statut de la magistrature.

**Jeudi 11 mai 1950.** — *Présidence de M. Georges Pernot, président.* — La commission a entendu le rapport pour avis de M. Carcassonne sur le projet de loi (n° 253, année 1950) relatif aux comptes spéciaux du Trésor pour l'année 1950 dont la commission des finances est saisie au fond.

Le rapporteur pour avis a attiré l'attention de ses collègues sur le fait que l'article 31 du projet de loi, dans une disposition réglant la procédure devant la commission de contrôle des banques, enlevait aux personnes appelées à comparaître devant cette commission la possibilité de se faire assister par un avocat. L'orateur, s'élevant contre cette violation des droits de la défense, a estimé nécessaire une modification du texte étudié.

Ses conclusions ont été approuvées à l'unanimité et, sur la proposition du Président, la rédaction suivante a été retenue pour la deuxième phrase de l'alinéa 7 dudit article :

« Lorsqu'ils sont appelés à comparaître devant la commission de contrôle, les intéressés *peuvent* se faire représenter ou assister par un avocat au Conseil d'Etat et à la cour de cassation ou par un avocat régulièrement inscrit à un barreau, ou par un membre, soit de l'association professionnelle des banques, soit de l'association professionnelle dont ils relèvent ou par un dirigeant d'une société membre de ces associations. »

## MOYENS DE COMMUNICATION, TRANSPORTS ET TOURISME

**Jeudi 11 mai 1950.** — *Présidence de M. Dubois, président.* —

La commission a entendu, tout d'abord, un projet de rapport de M. Pinton sur la proposition de loi (n° 209, année 1950) tendant à étendre le bénéfice de la retraite prévue par la loi du 22 juillet 1922 aux agents des services publics réguliers de voyageurs et de marchandises.

Le rapporteur a montré les difficultés soulevées par un premier examen de ce problème : connaissance exacte du nombre des retraités et des cotisants de la Caisse Autonome Mutuelle de Retraites (C. A. M. R.), extension du bénéfice de la retraite prévue par la loi de 1922 à certaines catégories et non à d'autres, diversité des lois et décrets intervenus depuis 1932.

Il a présenté, ensuite, un certain nombre de remarques relatives au texte lui-même, en notant qu'il était une mesure de circonstance, ne réglant pas le problème dans l'avenir, qu'il assimilait tous les transporteurs routiers aux services publics de voyageurs et de marchandises alors que certaines entreprises n'étaient pas soumises au décret de coordination du rail et de la route du 14 novembre 1949, qu'il importait de savoir si l'on pouvait distinguer deux catégories d'activités : le transport de voyageurs — et celui de marchandises, qu'il faudrait, enfin, affilier à la C. A. M. R. les caisses locales et tenir compte du régime plus favorable existant pour le personnel des cadres.

Il a conclu en proposant à ses collègues diverses modifications au texte adopté par l'Assemblée Nationale, tenant compte des

observations présentées, et en marquant les « points d'interrogation » nombreux soulevés par ce problème.

La commission, réunie en commun avec la commission des finances et sous la présidence de M. Alex. Roubert, a entendu, ensuite, M. Chastellain, Ministre des Travaux publics, des Transports et du Tourisme.

M. Alex Roubert, après avoir fait le point du problème des investissements pour l'année 1950, a demandé au Ministre de répondre aux différentes questions posées par les membres des deux commissions.

M. Chastellain a commencé par évoquer le problème des investissements dans le domaine du tourisme : le ministère dispose seulement d'un crédit de quatre milliards pour 1950, soit 2.200 millions pour l'industrie hôtelière, 600 millions pour les stations de montagne, 300 millions pour les stations thermales, 800 millions pour l'équipement des autres stations et 100 millions pour le tourisme populaire. Ces crédits insuffisants ne permettant pas de poursuivre le programme initial du plan Monnet, le Ministre a déclaré qu'il ferait — avec l'appui du Parlement — tout le nécessaire pour qu'ils soient en constante augmentation dans l'avenir.

Répondant à M. de Menditte, le Ministre a donné quelques éclaircissements relatifs à la future Exposition Internationale de Paris et à la situation actuelle des routes du département des Basses-Pyrénées, en faisant remarquer que cette situation n'était malheureusement pas particulière à cette partie du territoire français.

M. Pouget a attiré l'attention du Ministre sur la commission de répartition des crédits affectés au Tourisme, dont la composition ne permet pas aux intéressés de faire entendre leur voix. M. Chastellain a pensé qu'un « climat nouveau », s'était, cependant, instauré au sein des conseils du Gouvernement en ce qui concerne cette branche primordiale de l'activité économique française.

A cet égard, M. Alex Roubert a indiqué son intention de déposer un amendement permettant de séparer désormais les crédits du Tourisme des autres crédits d'investissement, afin de permettre aux stations de s'équiper de façon rationnelle et il a reçu, sur ce point, l'agrément ministériel.

Revenant au problème de *l'entretien des routes nationales*, le Ministre des Travaux publics a répondu à une question de MM. Lodéon et Symphor et à M. Chapalain, en remarquant que son département ministériel était tenu de ne pas dépasser les crédits d'engagement, dont le montant était fixé par le Parlement lui-même ; M. Lamarque a, alors, demandé, pour les années à venir, une augmentation massive des crédits affectés à l'entretien, à la réparation et à la création des routes et des ponts (dont 3.500 seulement ont été reconstruits de façon définitive).

Le Ministre, répondant à une question de M. Aubert, a indiqué que le Gouvernement serait en mesure de déposer sur le bureau de l'assemblée Nationale, avant le 1<sup>er</sup> août 1950, *un projet de réforme de la S. N. C. F.* et, peut-être même, le projet de budget de son département ministériel pour l'année 1951.

Il a évoqué, ensuite, les problèmes posés par les questions de MM. Courrière (sur la marine marchande), Chapalain (sur la liaison des modes de transport « eau » et « air »), Pellenc (sur la gestion financière et la réforme de structure de la S. N. C. F.).

M. Chastellain a donné le détail des crédits et du programme prévu pour l'amélioration de l'infrastructure « radio » des aéroports de France et de l'Union française. M. Fouques-Duparc a insisté sur la non-utilisation actuelle d'un matériel qui s'accumule dans certaines bases en demandant que, dès à présent, celui-ci soit mis en œuvre.

Evoquant le problème de *l'aéroport d'Orly*, M. Chastellain a également donné le détail des projets d'aménagement et des crédits correspondants pour les deux premières tranches de travaux, mais M. Fouques-Duparc a montré que la concurrence internationale, dans le domaine de l'aviation, nécessitait un achèvement rapide tant des projets que des travaux, si l'on ne voulait pas détourner de la France l'afflux des touristes étrangers au profit des aéroports anglais ou allemands.

L'achèvement de la piste d'envol de Fort-de-France a donné lieu à plusieurs questions posées par MM. Lodéon et Symphor et le Ministre a répondu, enfin, à une question de M. Bouquerel, relative à la suppression brutale de certaines garanties financières de la S. N. C. F.

## PENSIONS (PENSIONS CIVILES ET MILITAIRES ET VICTIMES DE LA GUERRE ET DE L'OPPRESSION)

**Jeudi 11 mai 1950.** — *Présidence de M. Radius, vice-président.*

— La commission a entendu le rapport de M. Radius sur la proposition de loi (n° 172, année 1950) modifiant l'article 8 de la loi du 6 août 1948 (statut des déportés et internés de la Résistance). Le rapporteur a proposé la suppression des mots : « et de grade » aux troisième et sixième alinéas de l'article 8, ainsi que les mots : « augmenté de six mois » au troisième alinéa.

Cette proposition a été adoptée. La commission a décidé de demander la discussion immédiate du rapport.

A l'unanimité moins deux abstentions, M. Héline a été désigné pour faire partie de la commission prévue à l'article 7 de l'arrêté du 23 décembre 1949, relatif aux conditions d'attribution de la carte de combattant.

A l'unanimité, moins deux abstentions, la commission a admis le principe, proposé par M. Auberge, de l'envoi d'une mission chargée d'enquêter en Allemagne occidentale sur les conditions d'exhumation et de rapatriement des corps des victimes françaises de guerre et sur la conservation de certains camps d'extermination et des cimetières français.

## PRESSE, RADIO ET CINÉMA

**Jeudi 11 mai 1950.** — *Présidence de M. le général Corniglion-Molinier, président.* — La commission a procédé à l'audition de M. Weil-Lorac, délégué général de la Confédération nationale du cinéma qui a fait un exposé sur la situation de l'industrie cinématographique. Après avoir retracé l'évolution du cinéma depuis 1940, M. Weil-Lorac a montré que des mesures s'avéraient nécessaires tant de la part des pouvoirs publics que de la profession, pour améliorer la situation du cinéma, rendue difficile par le fléchissement de la fréquentation des salles (370 millions de spectateurs en 1949, contre 419 millions en 1946) et la charge trop grande des taxes et impôts qui le frappent (30 % des recettes

brutes) alors que le coût moyen d'un film a été de 43 millions en 1949, contre 25 millions en 1946.

MM. Lamousse, Brizard, Ernest Pezet, Chazette et le Président ont ensuite, pris part à une large discussion sur la récente décision ministérielle de modifier la composition de la commission de censure des films. Le décret du 23 avril 1950 augmente, en effet, le nombre des représentants du Gouvernement et donne une voix prépondérante au président nommé par le Ministre, ce qui rompt l'équilibre au détriment des représentants de la profession qui ont donné leur démission en signe de protestation.

La commission a chargé M. Lamousse de poser une question orale à ce sujet pour demander au Ministre quelles sont les raisons qui l'ont amené à prendre la mesure considérée.

## PRODUCTION INDUSTRIELLE

**Jeudi 11 mai 1950.** — *Présidence de M. Delfortrie, président.* —

La commission a examiné pour avis le projet de loi (n° 253, année 1950) adopté par l'Assemblée Nationale, relatif aux comptes spéciaux du Trésor pour l'année 1950.

Elle a engagé un débat sur les opérations du fonds d'encouragement à la production textile. Ayant constaté que les disponibilités actuelles de ce fonds ne peuvent suffire à assurer en 1950 un programme minimum cohérent de soutien aux textiles nationaux, elle a estimé nécessaire de porter à 10/0, à compter du 1<sup>er</sup> juin 1950, le taux de la taxe d'encouragement. Par ailleurs, la commission a souhaité le dépôt d'un projet de loi justifiant la politique suivie et organisant sur d'autres bases l'aide aux textiles nationaux.

A la suite des observations de M. Armengaud relatives au « fonds de soutien aux hydrocarbures ou assimilés d'origine nationale », la commission, regrettant qu'un aspect important de la politique française de l'énergie soit traité par le biais d'un compte spécial, a décidé de soutenir un amendement tendant à promouvoir les réformes nécessaires.

En l'absence de M. Depreux, rapporteur, empêché d'assister à la séance, la commission a désigné M. Armengaud pour prendre la parole en son nom et soutenir ses amendements.

A l'issue de ce débat, M. de Villoutreys a rendu compte de l'audition de M. Louvel, Ministre de l'Industrie et du Commerce, devant la commission des finances, sur le projet de loi relatif aux dépenses d'investissement (prêts et garanties).

## RECONSTRUCTION ET DOMMAGES DE GUERRE

**Jeudi 11 mai 1950.** — *Présidence de M. Bernard Chochoy, président.* — La commission a chargé M. Jozeau-Marigné de présenter un avis favorable à la proposition de loi (n° 285, année 1950), adoptée par l'Assemblée Nationale après déclaration d'urgence, tendant à modifier divers articles de la loi du 20 juillet 1895 relatifs aux placements des fonds des caisses d'épargne.

Puis un échange de vues a eu lieu sur le projet de loi (n° 262, année 1950) relatif au développement des dépenses d'investissement pour l'exercice 1950 (prêts et garanties) en particulier sur le Titre II relatif aux facilités à accorder pour la construction. MM. Jaouen, Varlot, Gilbert Jules, M<sup>me</sup> Thome-Patenôtre, MM. Marrane, Liotard et le Président sont, tour à tour, intervenus.

M. Chochoy a été chargé du rapport pour avis.

Enfin, la commission a fait sien l'amendement de M. Pouget tendant à porter à 25 milliards de francs les crédits affectés au paiement des indemnités mobilières, soit 15 milliards en espèces et 10 milliards en titres, et portant une nouvelle répartition des crédits de l'état B du projet de loi (n° 214, année 1950 — rapport n° 256) relatif au développement des dépenses d'investissement pour l'exercice 1950 (dommages de guerre).

## SUFFRAGE UNIVERSEL, CONTROLE CONSTITUTIONNEL, RÈGLEMENT ET PÉTITIONS.

**Mardi 9 mai 1950.** — *Présidence de M. de Montalembert, président.* — M. Debré a donné lecture de son rapport complémentaire établi à la suite de la prise en considération par la commission des propositions de résolution de MM. Georges Pernot, Maroger et Marcihacy, relatives à la modification de l'article 75 du Règlement.

Ainsi qu'en avait décidé la commission lors de sa précédente séance, les conclusions de M. Debré tendaient à imposer un délai de trois jours francs entre la demande de scrutin public à la tribune et le moment du vote et à admettre pour le scrutin public

à la tribune la possibilité d'une délégation de vote par les sénateurs en congé régulier, ces deux modalités ne s'appliquant pas au vote sur l'ensemble d'un projet ou d'une proposition de loi pour lequel le scrutin public à la tribune demeurerait interdit en vertu des conclusions du premier rapport (n° 179, année 1950) approuvé à deux reprises par la commission.

MM. Boudet, Hauriou et Léonetti ont critiqué le principe de la délégation de vote en soulignant les invraisemblances auxquelles pouvait conduire, selon eux, l'adoption de ce système.

M. Debré a répondu à leurs critiques et M. de Montalembert a rappelé qu'il n'était pas opportun de rouvrir une fois de plus le fond du débat sur une affaire qui avait fait l'objet de nombreux examens en commission. Il a rappelé que, lorsque de sa précédente séance, la commission avait arrêté sa position en prenant en considération les propositions de MM. Georges Pernot, Marcilhacy et Maroger, ce après un vote par appel nominal et que c'était simplement par courtoisie à l'égard de la minorité que M. René Coty avait proposé à M. Debré de lire les conclusions de son rapport, lors d'une nouvelle séance et afin, le cas échéant, de mettre au point certains détails d'application de la réforme.

MM. Boudet et Léonetti ont estimé qu'il était toujours possible à la commission de revenir sur l'une de ses décisions et qu'au surplus la matière était trop importante pour que, toute question de procédure mise à part, un dernier effort de conciliation ne fût pas tenté entre la majorité et la minorité de la commission.

M. Boudet a déposé à l'appui de son argumentation un « amendement » ainsi libellé :

« La commission, après avoir entendu le rapport de M. Debré, le rejette et passe à l'ordre du jour. »

M. Debré s'est opposé à la mise aux voix d'un tel « amendement » qui lui paraissait irrecevable, étant donné que l'examen au fond de son rapport était terminé et ne figurait pas à l'ordre du jour de la séance. Il a souligné qu'il serait regrettable que la commission pût, à l'aide d'un vote acquis par surprise, remettre en cause l'ensemble des travaux qu'elle a poursuivis pendant de longues semaines sur cette affaire.

Après une longue discussion sur la procédure à employer,

la commission a décidé finalement de tenir une seconde séance le lendemain matin en inscrivant à son ordre du jour une seconde lecture du rapport complémentaire de M. Debré.

**Mercredi 10 mai 1950.** — *Présidence de M. de Montalembert, président.* — M. Debré a donné une nouvelle fois lecture de son rapport complémentaire.

M. Hauriou, après avoir remercié M. Debré, a précisé la position du groupe S. F. I. O. devant le problème de la réforme du scrutin public à la tribune.

Il a rappelé que son groupe était absolument opposé à la proposition de résolution de M. Debré tendant à la suppression pure et simple du scrutin public à la tribune dans les votes sur l'ensemble des projets et propositions de loi et, par conséquent, opposé au premier rapport de M. Debré tendant à l'adoption sans modification de cette proposition de résolution.

Ainsi que l'avaient déclaré, à plusieurs reprises, MM. René Coty et Léo Hamon, M. Hauriou a insisté sur le fait qu'une réforme aussi importante du Règlement ne pourrait s'effectuer sans l'appui d'une très large majorité à l'intérieur du Conseil de la République, afin d'éviter un difficile débat en séance publique et, éventuellement, certaines réactions de l'Assemblée Nationale.

Entre la position de M. Debré, soutenue par la majorité de la commission, et la position du groupe S. F. I. O., la recherche d'un compromis s'imposait donc.

C'est dans cet esprit que MM. Georges Pernot, Marcihacy et Maroger ont déposé leur proposition de résolution tendant, non plus à supprimer complètement le scrutin public à la tribune, mais à réglementer son emploi. Or, en conclusion de ces débats, la commission, non seulement n'a pas transigé sur sa position première mais elle l'a aggravée en appliquant la réglementation proposée par MM. Georges Pernot et Maroger au scrutin public à la tribune qui aurait lieu sur les articles et les amendements tout en laissant subsister la suppression du scrutin public à la tribune pour les votes sur l'ensemble.

M. Hauriou a donc précisé que le groupe S. F. I. O. serait disposé à rechercher un compromis si la base de celui-ci était constituée par les propositions de MM. Georges Pernot et Maroger et non par le rapport de M. Debré.

Dans le cas contraire, le groupe socialiste laisserait la responsabilité de ses actes à la majorité et réserverait toute sa liberté lors du débat en séance publique.

M. de Montalembert a rappelé que la majorité avait toujours eu un désir très vif de conciliation. Il a rappelé que M. Debré, après la première adoption de son rapport par la commission, avait bien voulu surseoir à l'impression de ce texte afin de permettre l'étude des propositions de M. Maroger.

M. de Montalembert a souligné que lui-même avait proposé une seconde lecture du rapport de M. Debré en commission et que les représentants du groupe socialiste s'y étaient, au contraire, opposés par un vote formel.

Dans ces conditions, la majorité de la commission ne pouvait pas être suspectée d'intransigeance.

M. Debré a indiqué qu'il maintenait sa position première quant à la suppression du scrutin public à la tribune dans les votes sur l'ensemble.

M. Léo Hamon a approuvé M. Hauriou dans la mesure où il pensait que le rapport de M. Debré ne constituait pas une base de discussion pour la minorité de la commission. Il a proposé à la commission de décider une réunion ultérieure au cours de laquelle tout l'ensemble du problème serait réexaminé.

M. René Coty, tout en reconnaissant que la suggestion de M. Léo Hamon était à considérer, a estimé qu'il convenait de trancher immédiatement sur le fond. Il a rappelé les nombreux efforts de conciliation qui avaient été tentés par la majorité de la commission, efforts qui avaient été mal récompensés, notamment par le vote des représentants du groupe socialiste auquel M. de Montalembert faisait allusion.

Dans ces conditions, il a estimé ne pas pouvoir prendre la responsabilité de retarder le vote d'une réforme dont l'utilité pourrait se révéler dans un avenir prochain.

Il a toutefois précisé qu'il était hostile à une discussion en séance publique sur le principe des délégations de vote et il s'est déclaré prêt à retirer, en accord avec M. Maroger, sa proposition, si elle rencontrait une trop vive résistance.

M. Maroger s'est montré d'accord sur ce point.

La proposition de M. Léo Hamon tendant au renvoi du débat

à une séance ultérieure en vue d'un nouvel examen de toutes les questions, a été mise aux voix et rejetée, après un vote par appel nominal, par 17 voix contre 11.

*Ont voté pour :*

MM. Assaillit, Avinin, Bozzi, Champeix, Charles-Cros, M<sup>me</sup> Crémieux, MM. Descomps, Léo Hamon, Hauriou, Maroger, de Menditte.

*Ont voté contre :*

MM. Baratgin, Clavier, Colonna, René Coty, Debré, Dronne, Durand-Réville, Franck-Chante, Gros, Le Guyon, de Montalembert, Muscatelli, Rabouin, Schwartz, Teisseire, Henry Torrès, Zafimahova.

La commission a ensuite approuvé, par 19 voix et 8 abstentions, le premier paragraphe du dispositif du rapport complémentaire de M. Debré ainsi rédigé ;

« Il est ajouté à l'article 75 du Règlement un nouveau paragraphe ainsi conçu :

« Dans le cas où, en vertu de l'art. 20 de la Constitution, le Conseil de la République est tenu de statuer avant l'expiration d'un certain délai, aucune demande de scrutin public à la tribune ne sera recevable si elle n'est déposée en séance au moins trois jours francs avant l'expiration du délai. »

*Ont voté pour :*

MM. Avinin, Baratgin, Colonna, René Coty, M<sup>me</sup> Crémieux, MM. Debré, Dronne, Durand Réville, Franck-Chante, Gros, Le Guyon, Maroger, de Montalembert, Muscatelli, Rabouin, Schwartz, Teisseire, Henry Torrès, Zafimahova.

*Se sont abstenus :*

MM. Assaillit, Bozzi, Champeix, Charles-Cros, Descomps, Léo Hamon, Hauriou, de Menditte.

MM. Maroger et René Coty ayant retiré leurs propositions, la seconde partie des conclusions du rapport de M. Debré qui réglait la délégation des votes en cas de congés, a été disjointe.

## TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

**Mardi 9 mai 1950.** — *Présidence de M. Saint-Cyr, vice-président.* — La commission a adopté les rapports favorables de :

1° M<sup>me</sup> Devaud sur la proposition de loi (n° 241, année 1950) tendant à étendre le bénéfice de la Sécurité Sociale aux étudiants atteints d'une affection de longue maladie avant le 1<sup>er</sup> janvier 1949;

2° M. Abel-Durand sur le projet de loi (n° 208, année 1950) autorisant le Président de la République à ratifier la convention entre le Gouvernement français et le Gouvernement de la zone française d'occupation en ce qui concerne le régime de sécurité sociale applicable aux travailleurs frontaliers, signée le 26 mars 1949 ;

Puis, ont été désignés comme rapporteurs pour avis :

a) M. Saint-Cyr du projet de loi (n° 237, année 1950) portant modification de l'article premier de l'acte dit loi du 2 septembre 1941 sur la protection de la naissance et constatation de la nullité de l'acte dit loi du 18 décembre 1941 ;

b) M. Abel Durand de la proposition de loi (n° 209, année 1950) tendant à étendre le bénéfice de la retraite prévue par la loi du 22 juillet 1922 aux agents des services publics réguliers de voyageurs et de marchandises.

**Mercredi 10 mai 1950.** — *Présidence de M. Saint-Cyr, vice-président.* — La commission a chargé M. Saint-Cyr de rapporter favorablement la proposition de loi (n° 284, année 1950) adoptée par l'Assemblée Nationale après déclaration d'urgence, prorogeant le délai de rachat des cotisations d'assurances sociales prévu par la loi n° 48-1307 du 23 août 1948 tendant à adapter les législations de Sécurité Sociale à la situation des cadres.